



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 16 septembre 2010

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue, la secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 27

Membres excusés : 3

Membres absents : 10

Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2010
2. Nominations statutaires
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 55/2010 : Arrêté d'imposition 2010
5. Préavis No 56/2010 : Projet de construction d'une nouvelle chaufferie –
Demande de crédit d'investissement
6. Propositions individuelles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010

P3 : Jacques Ansermet, Syndic, relève au sujet du restaurant de la Barillette que « Pascal Ansermet enjoint les conseillers à s'y rendre, car l'endroit est tout aussi convivial qu'avant. » et pense que c'est de Jacques Ansermet et non de Pascal Ansermet qu'il s'agit. Après vérification avec l'intéressé, il s'agit tout de même d'une intervention de Pascal Ansermet, intervention qui sera déplacée à un autre endroit du procès-verbal et non dans les Communications de la Municipalité.

P5 : Jacques Ansermet, Syndic, corrige « La Municipalité a **défendu** son point de vue auprès d'un juge et non défendra »

P5 : Préavis No 53 : dans l'intervention de C. Pierrehumbert, Municipal, il faut lire « ...elle ne concerne pas **la construction** de la piscine et non la zone piscine »

P5 : Dans le même préavis « c'est uniquement **le Conseil communal** qui a la compétence et non la Commune. »

P4 : Jean-Claude Duperrex relève à la fin du 3^{ème} paragraphe qu'il manque un « 0 » au montant indiqué. Il s'agit de 1'000'000.- CHF et non de 100.000.- CHF

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

2. Nominations statutaires

A la suite d'une remarque de Georgette Ansermet, Municipale, Philippe Pellegrin informe que Monsieur Heinz Maurer étant à la fois membre de la commission de gestion et de la commission en matière d'impôts, il doit se retirer de cette dernière. Richard Noger se porte candidat et est élu à la commission en matière d'impôts.

3. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le Plan Directeur Régional étant à l'enquête du 13 septembre au 12 octobre, des séances d'information ont lieu le 22 septembre à Gland, et le 29 septembre à Changins. Il est nécessaire de s'inscrire auprès du greffe municipal.
- Le jeudi 7 octobre 2010, une information sera donnée sur l'agglomération franco-valdo-genevoise à l'Agroscope de Changins. Un document explicatif se trouve sur la table à l'entrée de cette salle.

Hélène Lasser, Municipale

- Sur l'esplanade devant la Barillette se trouve maintenant une table d'orientation détaillant le panorama. Toutes les communes d'Asse et Boiron ont participé à son financement.
- Une unité d'accueil après école (UAE) a été ouverte à Chésereux : nommée le Tournicoty elle accueille déjà 36 enfants.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Le texte du PV du PPA des Grandes Vignes a été corrigé. La décision du Conseil communal de lever les oppositions a été transmise au canton. Un recours pouvait être signifié sous 30 jours. En parallèle, une convention a été signée avec les opposants. Si la procédure suit correctement son cours, les travaux pourront commencer dans les 2-3 semaines qui suivent.

Patrick Barras, Municipal :

- Les travaux pour la création de la porte d'entrée sur la route de Grens vont commencer la semaine prochaine.
- Le coffret qui a été posé sur le candélabre au début de la route de Grens est utilisé pour des analyses de trafic, ce n'est pas un radar.
- 10 personnes de plus se sont inscrites pour recevoir le container à déchets verts.
- Lors du dernier conseil la sécurité sur la route de Crassier avait été discutée. La Municipalité a contacté la gendarmerie qui a procédé à un contrôle de vitesse à une tranche horaire différente. Résultat: 11 dénonciations entre 7h30 et 8h30.

4. Préavis No 55/2010 : Arrêté d'imposition 2011

En préambule, Jacques Ansermet, Syndic souligne quelques points intéressants, notamment sur l'effort fiscal communal, qui est maintenu au niveau de cette année. Malgré ce maintien, nous descendons à 44 cts au lieu des 50 cts actuels. Cette curiosité provient d'une bascule du point d'impôts, initiée par la nouvelle péréquation intercommunale. En effet, une diminution de la facture sociale à charge des communes à hauteur de 6 points. Le taux d'impôt cantonal augmente de 151.5 à 157.5. De ce fait, les taux d'impôts communaux sont réduits dans la même proportion. Il n'y aura aucune différence au niveau de la taxation des contribuables.

Philippe Widmer rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle à la commission des finances, que lorsqu'on parle d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie, il s'agit bien d'une augmentation de CHF 500'000.- à 1'500.000.- CHF, et non pas de CHF 1 million à CHF 1.5 millions.

Vote : le préavis No 55/2010 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 56/2010 : Projet de construction d'une nouvelle chaufferie Demande de crédit d'investissement

Christian Pierrehumbert, Municipal, présente le projet à l'aide d'un diaporama détaillé. Les chaudières et fosses de stockage des plaquettes à bois se trouveront en sous-sol derrière la salle de gym, elles sont de fabrication suisse.

Il rappelle également qu'au niveau communal, nous ne pouvons faire comme bon nous semble. Nous sommes contraints de suivre un certain nombre de directives et de lois. Des mesures et plans d'action ont été pris par le Conseil Fédéral en rapport à la limitation du rejet de CO2. Les prescriptions et les lois cantonales se basent sur la Confédération avec 4 objectifs :

1. réduire la consommation au niveau des bâtiments;
2. encourager les énergies indigènes renouvelables;
3. promouvoir une situation économe et rationnelle de l'énergie;
4. informer et encourager la formation et le perfectionnement au niveau des entreprises.

Un programme a été lancé au niveau cantonal par le Service de l'Energie qui encourage les communes à faire un bilan énergétique global (bâtiments communaux, transports, maisons individuelles). Déjà 99 communes sur 300 se fixent des objectifs en se lançant dans cette étude.

En 2006, une loi cantonale sur l'énergie est entrée en vigueur. Celle-ci impose lors de nouvelles constructions, soit d'utiliser de l'énergie renouvelable, soit de compenser les chaudières à énergie fossile par des panneaux solaires, dans le but d'inciter à utiliser au maximum les énergies indigènes.

Richard Noger rapporte pour la commission ad hoc.

Jean-Claude Duperrex rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte :

Jacques Ansermet, Syndic, demande à la commission des finances quel est le sens de la phrase « verser le solde non complètement utilisé », de quel crédit d'investissement parle-t-on ?

Jean-Claude Duperrex répond que le Conseil Communal a voté un certain nombre de crédits par le passé, et que le cumul des montants non dépensés permet sans doute une participation supérieure en fonds propres, voir d'éviter de recourir à l'emprunt. En comparant le bilan au 31 décembre 2009 par rapport aux crédits octroyés, y a-t'il correspondance? Par exemple, un crédit pour la porte d'entrée de la route de Grens a été accepté, mais pas encore utilisé. Nous devons par conséquent en tenir compte dans les finances.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que lorsque l'emprunt n'est pas nécessaire, le montant non utilisé reste simplement en caisse. A contrario, lorsque le Conseil Communal octroie un crédit par exemple pour une route, et que l'on dépense le 80% du total accordé, le 20% restant est perdu. Nous n'avons pas le droit de le dépenser pour un autre investissement, ceci est réglementé par la loi sur les communes.

Jean-Claude Duperrex rappelle cependant que ces crédits ont bien été votés, et qu'il faudra en tenir compte.

Christian Pierrehumbert, Municipal, explique que le montant de la TVA est d'ores et déjà rectifié de 7.6 à 8% comme l'a indiqué la commission des finances dans son rapport, justifiant ainsi l'amendement présenté.

Nicolas Schwab demande si l'installation de base de la chaufferie (alimentation des plaquettes à bois vers la chaudière) fonctionnera avec des moteurs électriques.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond par l'affirmative. D'autre part, afin d'éviter des problèmes de rentabilité rencontrés récemment par une commune genevoise, il a approché

plusieurs utilisateurs de systèmes similaires. Il en ressort que le prix du KWH ne pourra être inférieur à 18 cts.

Hervé Matthey demande si le bois des forêts communales sera suffisant pour alimenter la chaudière de façon autonome.

François Matthey, garde-forestier, répond par l'affirmative.

Guillaume Pittet relève que selon le préavis, en cas de fonctionnement maximal en hiver, 2 livraisons par semaine de 40m³ sont prévues. Il se demande si un stockage suffisant a été prévu, afin d'éviter une rupture de stock et, par conséquent, une panne.

Christian Pierrehumbert, Municipal, assure que nous ne serons jamais à court de matière première, et que les installations ont été pensées de façon adéquate.

Roland Oppliger intervient sur l'idée de « minergie » en p. 2 et demande quel est le message qu'on veut faire passer. De plus, il ne comprend pas les chiffres en p.2.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que le label minergie est important, car il fait partie intégrante du préavis 44/2009. En effet, il est inconcevable d'obtenir ce label en chauffant la piscine au mazout. Quand aux chiffres de la page 2, ce sont des chiffres réels relevés sur des compteurs des différents bâtiments.

Roland Oppliger s'étonne que l'école « En Praz Corbet » soit considérée comme « client » de la chaufferie, alors que le contribuable paie cette énergie par le truchement de ses impôts.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que ce n'est pas le contribuable qui paiera, mais au contraire, la Commune percevra une location de l'EPS Elisabeth de Portes, comprenant les charges de chauffage.

Vote : pour l'amendement, soit :

- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'858.000.— (un million huit cent cinquante huit mille francs suisses) au lieu de 1'850'000.— (un million huit cent cinquante mille francs suisses) pour le financement de ces travaux ;

L'amendement au préavis No 56/2010 est accepté à l'unanimité.

Vote pour le préavis No 56/2010 :

Le préavis No 56/2010 avec l'amendement est accepté à l'unanimité.

Jacques Ansermet, Syndic, remercie le conseil pour ce vote et rappelle que par cette décision nous donnons un signal écologique fort.

6. Propositions individuelles

Richard Noger se dit satisfait que la déchetterie fonctionne bien, mais a entendu dire que, malgré la mise à disposition d'une benne de tri sur place, le recyclage du plastique ne se faisait pas.

Patrick Barras, Municipal, répond que le plastique est bel et bien trié et transformé par exemple en meubles, parasols ou autres objets. De plus, la Commune reçoit une compensation pour ce tri.

Richard Noger se demande si un ordinateur et une imprimante pourraient être mis à disposition dans la salle des commissions, afin qu'une commission puisse tout de suite imprimer son rapport.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'en effet une somme pourrait être allouée au Conseil pour cet achat.

Philippe Pellegrin, Président, pense par contre que la mise en œuvre est difficile. En effet, plusieurs commissions siègent souvent au même moment, mais dans des locaux différents. Dès lors, pourquoi privilégier celle qui se trouve dans la salle des commissions, par rapport à une autre siégeant en salle de réunion ou ailleurs? D'autre part, il y a un problème de confidentialité, car il serait difficile de verrouiller chaque document de chaque commission travaillant sur cet ordinateur. Il faudrait, dans un souci d'équité, donner un ordinateur et une

imprimante par commission, ce qui représente un investissement important. Il faudrait se baser sur 8 systèmes complets pour les commissions statutaires, plus les commissions ad-hoc qui peuvent être au nombre de 3 pour le même conseil, c'est déraisonnable! Pour terminer, ayant siégé au sein de plusieurs commissions dans son parcours de conseiller communal, jamais une commission rédige, donc d'autant moins imprime son rapport le soir même. Les conseillers possèdent presque tous des adresses électroniques qui leur permettent de communiquer, d'apporter des corrections et finalement d'imprimer leur rapport.

Christian Pierrehumbert, Municipal, pense que l'achat d'une imprimante pour la salle des commissions est faisable, mais ne voit pas le progrès.

Philippe Pellegrin, Président, demande l'avis des conseillers.

Pascal Ansermet répond que ce serait utile, spécialement lors de la dernière réunion des membres, afin de finaliser le document, de l'imprimer, et surtout que chaque membre puisse signer le rapport sur place.

Roland Oppliger rappelle que la plupart des conseillers possèdent une imprimante à la maison et que celle d'une salle de commissions, peu utilisée, aurait invariablement des cartouches d'encre sèches et inutilisables.

Hervé Matthey informe que dans les commissions de l'AIAB, le rapport final est signé le soir du conseil.

Philippe Pellegrin prend note de ces réflexions et délègue à la Municipalité l'achat judicieux d'une imprimante pour la salle des commissions.

François Matthey rappelle que le peuple a voté il y a quelques années pour l'horaire continu à l'école et se demande si il y a assez de places pour les élèves dans les cantines et autres structures.

Hélène Lasser, Municipale, répond que pour l'instant, il n'y a pas de cantine à Borex. Si l'horaire continu entre vraiment en vigueur, il sera nécessaire de construire une infrastructure adéquate.

Alexandre Rigamonti réitère sa demande de signalisation en rapport aux déchets qui traînent sur les routes et chemins du village (paquets de cigarettes et autres).

Patrick Barras, Municipal, répond que la Municipalité a reçu des propositions mais n'a pas encore eu le temps de se pencher concrètement sur cette question.

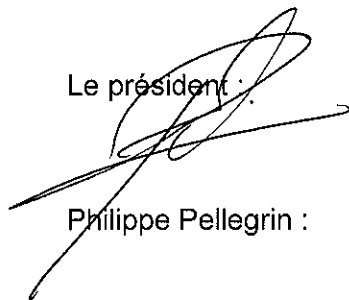
Philippe Pellegrin, Président, se fait porte-parole de Monsieur Francis Baud, excusé ce soir, qui demande si la Municipalité prévoit d'effectuer des réparations ou le remplacement des candélabres endommagés au chemin du Courtillet?

Patrick Barras, Municipal, répond que suite à quelques problèmes du personnel communal (concierge accidenté, vacances), ces petits travaux ont pris du retard, mais commenceront dès la semaine prochaine.

Philippe Pellegrin informe l'assemblée qu'il cessera son activité au sein du Conseil communal à la fin décembre 2010. Il est entré au Conseil communal en 1998, a accédé à la présidence en 2005 et estime qu'il est temps de passer le flambeau. Il souhaite que sa succession se passe en douceur. Il encourage toute personne intéressée par ce poste de le contacter afin de l'informer du cahier des charges et de l'accompagner pour une période de "formation" jusqu'à fin décembre. Sans candidature spontanée, c'est le vice-président fera le relais jusqu'au conseil de décembre qui élira le nouveau Président. Il participera aux séances de préparation, nomination des commissions et formation au système de dépouillement des votations. Il sera épaulé tout au long du dernier trimestre pour une transition sereine. La Municipalité a été mise au courant de sa décision.

La séance se termine à 21h30 par la verrée traditionnelle.

Le président :



Philippe Pellegrin :



La secrétaire :



Lilly Steimer